

2025/71

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0055/2025

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20251028-2025055-AR

S²LO

Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de génie civil relatifs à la mise en place des infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre optique

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de génie civil relatifs à la mise en place des infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre optique par l'entreprise ATG Construction de Veuzain sur Loire.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier rue de Rotsang, rue de la Mutte (le Cruchet) et chemin du Maroc (la Mutte – la Bute) à Sargé sur Bray. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux auront lieu à partir du 17 novembre 2025 pour 60 jours calendaires.

Article 2 : Monsieur le Major COEDEL François de Gendarmerie de PEZOU est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise ATG Construction.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Bray

Fait à Sargé sur Bray, le 28 octobre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 28.10.2025

Et de la publication, le 28.10.2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

